Codecom Val de Meuse-Voie Sacrée

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 janvier 2017 à DIEUE sur Meuse

COMPTE RENDU valant PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocation du 13 janvier 2017

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

<u>Absents excusés</u>: sans objet. <u>Etaient remplacés:</u> sans objet

<u>Absents:</u> sans objet <u>Pouvoirs:</u> sans objet

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Ouverture de séance

Monsieur Alfred PETTAZZONI, doyen d'âge, ouvre la séance à 19h00.

1. COMPTE RENDU DE SEANCE

1.1-INSTALLATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur PETTAZZONI fait appel des 38 délégués titulaires et des 20 conseillers suppléants, commune par commune.

Suite à cet appel, les délégués, sont installés dans leur fonction de membres du Conseil Communautaire.

1.2-ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur PETTAZZONI invite les candidats à la présidence à se faire connaître. Messieurs DUMONT et NAHANT se portent candidats.

L'ensemble des délégués est invité à voter à bulletin secret. Pour être élu, un candidat doit recueillir la majorité des suffrages exprimés au premier ou au second tour. Au troisième tour, la majorité relative suffit, en cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Richard MULLER et Madame Marie-Noëlle BRIZION sont désignés scrutateurs par Monsieur PETTAZZONI.

Après dépouillement des votes, Monsieur Serge NAHANT est élu Président de la Communauté de Communes.

1.3-DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S

Serge NAHANT propose de nommer 9 Vice-présidents, deux rattachés à la commission scolaireenfance; un rattaché à la commission développement-tourisme, deux rattachés à la commission environnement, deux rattachés à la commission patrimoine et deux rattachés à la commission cohésion sociale.

Il rappelle que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni excéder 15 vice-présidents, soit pour notre assemblée le maximum est donc de 8. Mais que par un vote spécial, l'organe délibérant peut décider d'augmenter le nombre de vice-présidents, à la majorité des 2/3, jusqu'à 30% maximum de l'effectif de l'organe délibérant, soit 11 vice-présidents.

1.4-ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur NAHANT rappelle que les mêmes règles que celles relatives à l'élection du président sont applicables, à savoir, pour être élu, un candidat doit recueillir la majorité des suffrages exprimés au premier ou au second tour et qu'au troisième tour, la majorité relative suffit, en cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Un appel à candidatures est donc lancé à chaque stade de vice-présidence.

L'ensemble des délégués est invité à voter à bulletin secret pour chacun des vice-présidents pris séparément.

Pour le poste de 1^{er} Vice-président, Monsieur MINUTO est candidat

Pour le poste de 2nd Vice-président, Monsieur SANZEY est candidat

Pour le poste de 3^{ème} Vice-président, Monsieur MAURER est candidat

Pour le poste de 4^{ème} Vice-président, Madame SERRE est candidate

Pour le poste de 5^{ème} Vice-président, Monsieur VAUTRIN est candidat

Pour le poste de 6^{ème} Vice-président, Monsieur FORNITO est candidat

Pour le poste de 7^{ème} Vice-président, Madame COLLINET-JUNG est candidate

Pour le poste de 8^{ème} Vice-président, Madame HELMINGER est candidate

Pour le poste de 9^{ème} Vice-président, Monsieur BUYS est candidat.

Après dépouillement des votes, sont élus Vice-présidents de la Communauté de Communes :

- 1^{er} Vice-président : Monsieur MINUTO David
- 2nd Vice-président : Monsieur SANZEY Daniel
- 3^{ème} Vice-président : Monsieur MAURER Christian
- 4^{ème} Vice-présidente : Madame SERRE Frédérique
- 5^{ème} Vice-président : Monsieur VAUTRIN Gilles
- 6^{eme} Vice-président : Monsieur FORNITO Luigi
- 7^{ème} Vice-présidente : Madame COLLINET-JUNG Catherine
- 8^{ème} Vice-présidente : Madame HELMINGER Karine
- 9^{ème} Vice-président : Monsieur BUYS Gérard

Monsieur NAHANT explique qu'il n'y aura pas de Vice-président à la future commission finance, qui sera présidée directement par le Président.

Il indique que la désignation des membres des différentes commissions s'effectuera à la prochaine réunion du Conseil, et que ces dernières compte tenu de l'effectif du Conseil seront composées prioritairement des délégués communautaires titulaires et suppléants, ce qui représente déjà 58 personnes.

Il indique également que la composition du Bureau sera votée lors du prochain Conseil communautaire, et rappelle que celui-ci est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

1.5-LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur NAHANT indique que conformément aux dispositions de l'article L 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales lors de la première réunion de l'organe délibérant, le Président donne lecture de la charte de l'élu local. Monsieur NAHANT fait remarquer que la Charte a été envoyée aux élus communautaires avec la convocation et l'ordre du jour de la présente réunion.

1.6-DELEGATIONS AU PRESIDENT

Monsieur NAHANT propose que le Conseil donne délégation au Président pour les matières urgentes nécessaires à la continuité de service, et qu'une délégation plus complète soit donnée ultérieurement.

2- EXTRAITS DES DELIBERATIONS

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Alfred PETTAZZONI, doyen d'âge des délégués, procède à l'installation des membres composants la nouvelle assemblée délibérante de la communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée comme suit :

Commune	Délégués	Suppléants
AMBLY sur Meuse	FORNITO Luigi	PALAZZO Benoit
ANCEMONT	COLLINET-JUNG Catherine	
	KOKMAZ Ozlay	
BELRUPT en Verdunois	GILSON Bernard	
	REALE Claude	
	DUMONT Jean-Claude	
	GUERMEUR Michèle	
DIEUE sur Meuse	WATRIN Frédéric	
	SERRE Frédérique	
	LEPRINCE Romuald	
DUGNY sur Meuse	HELMINGER Karine	
	MINUTO David	

	VOL Fabricia	
	WATRIN Laurent	
	TOUSSAINT Francis	
GENICOURT	PEROTIN Jean-François	GUERIN Roger
HEIPPES	PIERRE Pascal	JACQUEMET Christophe
JULVECOURT	POUTRIEUX Maryline	VACHER Laurent
LANDRECOURT-LEMPIRE	PIERRON Patrick	MULLER Richard
LEMMES	CORVISIER Hervé	LOUIS Denis
LES MONTHAIRONS	PETTAZZONI Alfred	BELOTTE Julien
LES SOUHESMES-RAMPONT	BUYS Gérard	FLORIMOND William
NIXEVILLE-BLERCOURT	VAUTRIN Gilles	BIENAIME Sylvain
OSCHES	JAUNEL Jean-Pierre	AUBRY Michel
RAMBLUZIN et BENOITE- VAUX	NORBERT Jean-Michel	KENNENGIESSER Daniel
RECOURT le Creux	THUGNET Patrick	BODEUX Jean-Paul
RUPT en Woëvre	HENRIONNET Alain	CHARGOIS David
SAINT ANDRE	JAUNEL Aurélien	CORDIER Laurent
SOMMEDIEUE	SANZEY Daniel	
	GUERY Isabelle	
	MARSAUX Arnaud	
	BAI Denis	
SENONCOURT	NAHANT Serge	GAASCH Jean
SOUILLY	HABART Christine	BOCQUET Michèle
TILLY sur Meuse	MARTIN Philippe	MANGIN Jean-François
VADELAINCOURT	RONDEAU David	BRY Hubert
VILLE/ Cousances	MAURER Christian	PIGOT Michel
VILLERS sur Meuse	GUERRA François	WILT Christophe

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Alfred PETTAZZONI, Doyen d'âge, a procédé à l'appel à candidature. Messieurs Jean-Claude DUMONT et Serge NAHANT ont répondu à l'appel à candidature, Suite à cet appel à candidature, un vote à bulletins secrets a été organisé. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 38

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Ont obtenu:

Monsieur Serge NAHANT : 27 voix (vingt sept voix)Monsieur Jean-Claude DUMONT : 8 voix (huit voix)

DECIDE

De proclamer Serge NAHANT, président de la communauté et le déclare installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-2174 du 5 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes Val de Meuse – Vallée de la Dieue et Meuse-Voie Sacrée au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L5211-41-3;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de viceprésidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L5211-10 du CGCT, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Considérant que la majorité des deux tiers est atteinte à partir de 26 (vingt six) votes pour ;

Après en avoir délibéré et avec 34 votes pour, soit la majorité des deux tiers,

DECIDE

De fixer le nombre de vice-président à 9 (neuf)

ELECTION DES VICES-PRESIDENTS

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-2174 du 5 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes Val de Meuse – Vallée de la Dieue et Meuse-Voie Sacrée au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L5211-41-3;

Vu la délibération n°3 portant création de 9 postes de Vice-présidents

Vu les résultats du scrutin;

Considérant que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Election du 1er Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 38

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 8

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenus:

Monsieur MINUTO David : 30 voix (trente voix)

Election du 2ème Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 38

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 15

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue: 12

Ont obtenus:

Monsieur SANZEY Daniel : 21 voix (vingt et une voix)

Monsieur PIERRE Pascal : 1 voix (une voix)

- Monsieur BAI Denis : 1 voix (une voix)

Election du 3^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 38

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue: 17

Ont obtenus:

Monsieur MAURER Christian: 32 voix (trente deux voix)

Election du 4ème Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 38

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue: 17

Ont obtenus:

Madame SERRE Frédérique : 30 voix (trente voix)

- Madame VOL Fabricia: 1 voix (une voix)

- Madame HELMINGER Karine : 1 voix (une voix)

Monsieur LEPRINCE Romuald : 1 voix (une voix)

Election du 5^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 38

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue: 17

Ont obtenus:

Monsieur VAUTRIN Gilles : 32 voix (trente deux voix)

- Monsieur GILSON Bernard: 1 voix (une voix)

Election du 6^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 38

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 11

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue: 14

Ont obtenus:

- Monsieur FORNITO Luigi: 27 voix (vingt sept voix)

Election du 7^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 38

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 12

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenus:

Madame COLLINET-JUNG Catherine: 24 voix (vingt quatre voix)

- Madame HABART Christine: 1 voix (une voix)

- Monsieur LEPRINCE Romuald : 1 voix (une voix)

Election du 8^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 38

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 14

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenus:

Madame HELMINGER Karine: 23 voix (vingt trois voix)

Madame VOL Fabricia: 1 voix (une voix)

Election du 9^{ème} Vice-président :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 38

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 9

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenus:

- Monsieur BUYS Gérard : 28 voix (vingt huit voix)

Monsieur LEPRINCE Romuald : 1 voix (une voix)

DECIDE

De proclamer:

- David MINUTO, conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président et le déclare installé
- Daniel SANZEY, conseiller communautaire, élu 2nd vice-président et le déclare installé
- Christian MAURER, conseiller communautaire, élu 3ème vice-président et le déclare installé
- Frédérique SERRE, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président et la déclare installée
- Gilles VAUTRIN, conseiller communautaire, élu 5ème vice-président et le déclare installé
- Luigi FORNITO, conseiller communautaire, élu 6ème vice-président et le déclare installé
- Catherine COLLINET-JUNG, conseiller communautaire, élu 7^{ème} vice-président et la déclare installée
- Karine HELMINGER, conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président et la déclare installée
- Gérard BUYS, conseiller communautaire, élu 9ème vice-président et le déclare installé

DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT

Le conseil décide :

1° De charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et délégations de service public ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 € HT;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- Toute embauche de personnel occasionnel permettant de faire face à des obligations de remplacement ou à des besoins ponctuels limités dans le temps.
- Location des logements et autres locaux (hors sur les zones économiques) gérés par la Communauté de Communes et signature de toutes les pièces qui s'y rattachent y compris la fixation du montant des loyers et indemnités d'occupation.
- Création des régies de recettes
 - 2° De prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.
 - 3° Rappelle que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Il lève la séance du conseil communautaire à 21h35.

